

INCIDENT

4 juin 2005 - planeur immatriculé F-CJBB

Evénement :	rupture du câble lors d'un treuillage, atterrissage d'urgence.
--------------------	--

Conséquences et dommages : saumon de l'aile gauche et dérive endommagés.

Aéronef : planeur Centrair SNC 34 C « Alliance ».

Date et heure : samedi 4 juin 2005 à 18 h 20.

Exploitant : club.

Lieu : AD Nogaro (32).

Nature du vol : solo.

Personnes à bord : pilote stagiaire seul à bord.

Titres et expérience : pilote stagiaire, 17 ans, 14 heures de vol dont 9 dans les trois mois précédents, dont une heure comme pilote stagiaire seul à bord.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'incident : vent 270° / 5 kt, visibilité supérieure à 10 km, SCT à 2 000 pieds, température 18 °C, QNH 1011 hPa.

CIRCONSTANCES

Le stagiaire s'apprête à décoller au treuil en piste 32 pour son quatrième vol solo. A une hauteur d'environ soixante-dix mètres, le câble se rompt. L'élève pousse fortement sur le manche et sort les aérofreins avec l'intention d'atterrir sur la partie de la piste disponible devant lui. Il juge la distance insuffisante et décide de franchir la haie d'arbres située à l'extrémité de la piste, afin d'atterrir sur une surface plane couverte d'herbe aux abords du circuit automobile voisin. L'instructeur intervient à la radio pour lui confirmer qu'il ne doit en aucun cas faire demi-tour. Lors du roulement à l'atterrissage, il réalise qu'il ne pourra pas arrêter le planeur avant un muret en béton délimitant le circuit. Il vire à droite et le planeur s'immobilise.

Le treuil comporte deux câbles. L'un a servi pour environ 2 300 décollages ; l'autre s'est rompu après environ 200 utilisations depuis son installation, trois mois auparavant.

Dans ce club les fusibles, les éventuelles réparations et les parachutes sont inspectés visuellement avant le premier treuillage de la journée.

Aucune norme n'impose de vérification particulière des systèmes de treuillage.

Il n'a pas été possible de déterminer l'origine de la rupture du câble.